



INFORMATIONS AUX PÊCHEURS POUR L'ANNEE 2019

LE PLAN D'EAU DU « VIEUX MOULIN » A CHAPELLE-ROYALE EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE.

LA PÊCHE DES CARNASSIERS EST ÉGALEMENT PERMISE TOUTE L'ANNÉE.

COÛT DE LA CARTE JOURNALIERE DE L'A.A.P.P.M.A. : 6,00 €

Réservée uniquement au plan d'eau du Vieux Moulin

Pour tous les plans d'eau de l'A.A.P.P.M.A :

Voir le règlement intérieur sur les panneaux d'affichage

RAPPEL

**LES PLANS D'EAU « G.LECOMTE n°1 et 2 »
SONT OUVERTS TOUTE L'ANNEE.**

LA PÊCHE DES CARNASSIERS EST ÉGALEMENT PERMISE TOUTE L'ANNEE

COÛT DE LA CARTE JOURNALIERE : 10,00 €

○○○○○○○



NOUVELLE REGLEMENTATION DEPUIS 2017

● CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau classés eaux libres : prélèvement maximal de 3 carnassiers (brochet, sandre, black-bass) par jour, dont deux brochets au maximum

● ARRÊTE PERMANENT

Nouvelles tailles minimales de capture :

- Brochet : 60 cm
- Sandre : 50 cm
- Truite fario : 30 cm